

ASSOCIATION « BOCAGE GATINE JEUNESSE »

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN DATE DU 1^{ER} JUILLET 2019

Le 1^{er} juillet 2019, à 10h00 à Parthenay, au siège du Pays de Gâtine.

Les administrateurs de l'association dénommée « Bocage Gâtine Jeunesse » (BoGaJe), se sont réunis en conseil d'administration (CA) sur convocation, faite conformément aux statuts.

La feuille de présence mentionnant les noms, prénoms, adresses et professions des membres présents, a été signée par ceux-ci en entrant en séance, et est annexée au procès-verbal (PV).

Nathalie BRESCIA et André HERAULT ont co-présidé cette séance.

Les points suivants ont été examinés :

- Election d'un membre du collège des jeunes à la co-présidence
- Election de deux représentants du collège des associations au bureau
- Organisation du fonctionnement de l'association après le départ de Nathalie MORIN.

1. Election d'un membre du collège des jeunes à la co-présidence

Conformément aux statuts de l'association BOGAJE, Hugo AYRAULT, membre du collège des jeunes se porte candidat à la co-présidence de BOGAJE.

Le CA de BOGAJE a élu à l'unanimité Hugo AYRAULT à la co-présidence de l'association aux côtés de Nathalie BRESCIA et d'André HERAULT.

2. Election de deux représentants du collège des associations au bureau

Conformément aux statuts de l'association BOGAJE, Fanny PACREAU et Jean-Michel PRIEUR se portent candidats au Bureau de BOGAJE, en représentation du collège des associations.

Le CA de BOGAJE a élu à l'unanimité Fanny PACREAU et Jean-Michel PRIEUR comme membres du Bureau de BOGAJE aux côtés de :

- Hugo AYRAULT, Nathalie BRESCIA et André HERAULT, en qualité de co-présidents
- André GUILLERMIC, en qualité de trésorier
- Danielle TAVERNEAU, en qualité de secrétaire
- Lucie DESCARTES, en qualité de membre

3. Organisation du fonctionnement de l'association après le départ de Nathalie MORIN

Nathalie BRESCIA explique que les administrateurs réunis ce jour en CA exceptionnel, ont à trouver une solution pour le remplacement du poste de chargé de projet. En effet, le 18 juin 2019, il a été conclu entre le Bureau et Nathalie MORIN, qui occupe cette fonction depuis 3 ans, une rupture conventionnelle de son contrat de travail. Son contrat s'arrête le 30 août 2019.

Il est rappelé que le poste de chargé de projet est une disposition contractuelle entre l'ANRU et BOGAJE, inscrite à la Convention.

Extrait de l'annexe n° 1 de l'avenant 1 à la convention ANRU/BOGAJE – p 28/53

La mise en œuvre des actions prévues dans la convention s'appuiera sur les moyens humains dédiés de l'association et recrutés pour concrétiser localement le projet « les jeunes s'en mêlent » porté par l'association BOGAJE

Le poste « chargé de projet » (1 ETP) aura pour mission l'animation, la coordination et la gestion technique et financière de l'association BOGAJE.

Dans ce cadre, il sera en charge du Projet « les jeunes s'en mêlent » sur les territoires de Bocage et de Gâtine :

- *Mise en œuvre, animation et coordination,*
- *Gestion technique et financière,*
- *Suivi et évaluation,*
- *Mise en œuvre et suivi de « Observatoire de la jeunesse » en lien avec le prestataire extérieur,*
- *Conseil et accompagnement des maîtres d'ouvrage privés et publics dans le cadre du projet,*
- *Lien avec les services de l'ANRU et participation au réseau national piloté par l'ANRU,*
- *Organisation et développement des partenariats,*
- *Gestion et animation de l'association « BoGaJe » (préparation des Conseils d'Administration, compte-rendu...)*

Aussi, l'urgence est de trouver une organisation efficace et rassurante qui permette de poursuivre le projet et la pérennité des financements.

A la présentation de ces éléments, plusieurs pistes sont évoquées :

Tout d'abord, il est proposé par les administrateurs présents, le recrutement d'une nouvelle personne sur la même fiche de poste.

Cette proposition pertinente au regard du contrat passé avec l'ANRU, l'est moins pour les membres fondateurs qui se sont réunis le 05 juillet dernier. Relayée par la voie de Nathalie BRESCIA et André HERAULT, leur proposition est de faire appel aux ressources techniques des collectivités pour assurer la fonction de chargé de projet.

Certains administrateurs s'opposent fermement à cette proposition. Ils estiment que BOGAJE, à travers les moyens humains et les instances dont l'association dispose, doit rester un acteur indépendant et neutre, au service de tous les partenaires investis : jeunes, associations, élus. La mise à disposition d'un technicien de collectivité représente un risque trop grand de perte d'impartialité dans le traitement des dossiers et dans l'animation des débats. La réduction du poste à des fonctions de gestion administrative et financière serait de nature à caricaturer le projet aux seules opérations d'investissement. De plus, la dimension militante du poste est fondamentale et ne sera permise que par le recrutement d'une personne déchargée de toutes emprises.

D'autres expriment leur difficulté à se positionner du fait d'un manque d'information sur le départ de la chargée de projet en place. Il est donc expliqué que Nathalie MORIN a fait part au Bureau de son épuisement à tenter sans cesse de légitimer sa fonction de coordinatrice du Projet et de sa difficulté à mettre en œuvre les missions qui lui ont été confiées du fait de fortes résistances de certains partenaires à respecter les règles fixées par le PIA et consrites dans le contrat entre l'ANRU et BOGAJE. Les travaux concourants à la définition d'une feuille de route claire pour les 2 ans qui reste au PIA n'ayant pas aboutis, elle estime que l'association ne lui offre ni les conditions ni les moyens de poursuivre son activité. Conscient des difficultés dont il a été fait état, le Bureau a validé la demande de rupture conventionnelle de son contrat de travail et les conditions de départ demandées.

Si le recrutement semble être la solution la plus adaptée au Projet et aux besoins des acteurs, les administrateurs souhaitent s'assurer que la personne qui arrivera sur le poste ne subissent pas les mêmes difficultés liées à une organisation interne défaillante.

Aussi, le CA valide les propositions suivantes :

- un ou plusieurs membres du bureau seront officiellement dédiés au suivi des salariés de BOGAJE,
- les décisions prises en CA passeront systématiquement par le vote afin d'imposer politiquement le cadre,
- le nouveau salarié bénéficiera d'une feuille de route claire sur le temps de sa mission, validée par le CA.

Ainsi, les membres du CA sont invités à voter pour le recrutement d'un poste de chargé de projet à temps plein, en CDD de 18 mois.

Votée à main levée, cette proposition obtient 10 votes favorables sur les 10 pouvoirs présents et représentés.

Annexée au PV, l'offre d'emploi sera relayée aux réseaux de l'emploi et des partenaires dans les plus brefs délais. Les candidatures seront reçues jusqu'au 23 août 2019. Le bureau est chargé de l'étude des candidatures et du recrutement. Le prochain CA devra statuer sur la feuille de route du nouveau chargé de projet.

Le prochain CA est fixé au vendredi 11 octobre 2019 à 18H à la Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay-Gâtine.

Les co-présidents,



Hugo AYRAULT



Nathalie BRESCIA



André HERAULT